

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 30 JUIN 2015

Le mardi 30 juin deux mil quinze, à dix-neuf heures trente, s'est réuni en Assemblée Générale à PIERRES, salle polyvalente Maurice Leblond, le Comité du Syndicat Mixte de la Région de Maintenon pour le Traitement et la Collecte des Ordures Ménagères, sur la convocation du 22 juin 2015 de son président, **Monsieur Daniel MORIN**.

Assistaient à la réunion, les délégués des Communautés de Communes suivantes :

Communauté de Communes du Val de Voise:

Michel BRISON, Julie LECOMTE, Jocelyne PETIT, Michel REVERSE.

Communauté de Communes du Val Drouette:

Pierre BILLEN, Jean-Pierre RUAUT, Suzanne MOUGEOT, Dominique ZERHOUNI.

Communauté de Communes des Terrasses et Vallées de Maintenon :

Patrick ACLOQUE, Jean-Marc BODESCOT, Anne-Laure CARPIER, Jacqueline DEVINCK, Jacques GEFFROY, Ann GRÖNBORG, Marie-Laure MÉZARD, Daniel MORIN, Claudie PICHOT, Corine ROUERS.

Communauté de Communes des Quatre Vallées :

Jacques AUGER, Bernard DUVERGER, Alain BREBION, Jean-Luc GEUFFROY, Nicole CAILLEAUX, Jacques EMILE, Didier LE BARS, Jean-Claude ORION, Dominique MAILLARD, Eric MAUNY, Patrick OCZACHOWSKI, Jean-Claude SOLIGNAT.

Communauté de Communes de la Beauce Alnéloise :

néant.

La Communauté de Communes de la Beauce Alnéloise n'était pas représentée.

Excusés :

M. FERRO, M. S. PETIT, M. DELARUE, M. GUEVEL, M. X. PETIT, Mme SAVILLE, Mme BENTO, Mme GALIERE, Mme COURAUD, M. GRANGE, M. LOZACH, M. SCHOLL, M. PIERRE M. VIMARD, M. MOTTIN, M. QUINTYN. M. CHEVALLIER receveur du Syndicat

Assistaient à la séance :

M. ELIAS agent technique du syndicat, Mme LAFONT secrétaire du syndicat.

1) Élection du secrétaire de séance :

Mme PICHOT, déléguée de la CC Terrasses et Vallées de Maintenon, est élue secrétaire de séance.

2) Approbation des comptes rendus du 24 mars 2015 et du 10 avril 2015 :

Monsieur le Président demande aux délégués présents, s'ils ont des remarques sur le compte rendu du 24 mars 2015.

Aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu du 24 mars 2015 est adopté à la majorité et une abstention (Mme Lecomte).

Monsieur le Président demande aux délégués présents, s'ils ont des remarques sur le compte rendu du 17 avril 2015.

Aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu du 10 avril 2015 est adopté à l'unanimité

3) rapport d'activités 2014 :

Le rapport d'activités 2014 est présenté. Il est consultable au secrétariat.

Dont acte

4) Sortie de l'actif :

Il convient de sortir de l'actif, avant le transfert au SITREVA les biens ci-dessous :

n° compte	n° inventaire	désignation	année d'acquisition	valeur d'origine	amort. cumulé	valeur résiduelle comptable
2135	2005-05	MEC sanitaires Nogent	21/12/2005	6 421,56 €	6 421,56 €	0,00 €
2135	2005-06	MEC sanitaires Pierres	21/12/2005	6 534,98 €	6 534,98 €	0,00 €
2135	2006-07	mur protect° sanaitaire Pierre	18/04/2006	613,78 €	613,78 €	0,00 €
2138	2007-06	Moe démolition usine Harleville	13/12/2007	19 315,40 €	0,00 €	19 315,40 €
2138	2007-06	démolition usine Harleville	06/12/2007	85 685,63 €	0,00 €	85 685,63 €
2138	2007-06	nivelage suite démolit° usine Harleville	18/11/2008	3 877,13 €	0,00 €	3 877,13 €
TOTAL A SORTIR DE L'ACTIF				122 448,48 €	13 570,32 €	108 878,16 €

Accord à l'unanimité.

5) convention de mise à disposition des déchèteries du SIRMATCOM au SITREVA :

Une convention de mise à disposition par déchèterie doit être faite suite au transfert de la compétence "exploitation des déchèteries" auprès du SITREVA en 1999.

Accord à l'unanimité.

Les conventions et procès-verbaux de transfert sont consultables au secrétariat.

6°) Subvention FDAIC 2015 :

Considérant qu'une enveloppe supplémentaire a été ouverte pour l'année 2015, il est proposé de demandé une subvention au Conseil Départemental d'Eure et Loir relative aux travaux de construction de locaux sur l'année 2015 (30% de 100.000€ de travaux maximum.).

Accord à l'unanimité.

7) document unique d'évaluation des risques professionnels

Afin de répondre à ces obligations, le SIRMATCOM a mis en œuvre sa démarche de prévention en établissant son document unique d'évaluation des risques professionnels en collaboration avec les services du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Eure et Loir. A cet égard, l'ensemble des services et matériels a été étudié afin de répertorier tous les risques potentiels. Les agents ont également été consultés sur leur poste de travail.

Le document unique d'évaluation des risques professionnels permet d'identifier et de classer les risques rencontrés dans la collectivité afin de mettre en place des actions de prévention pertinentes. C'est un véritable état des lieux en hygiène et sécurité du travail.

Sa réalisation permet :

- de sensibiliser les agents et la hiérarchie à la prévention des risques professionnels,
- d'instaurer une communication,
- de planifier les actions de prévention en fonction de l'importance du risque, mais aussi des choix et des moyens,
- d'aider à établir un programme annuel de prévention.

Ce document doit être mis à jour une fois par an en fonction des nouveaux risques identifiés ou lors d'une réorganisation opérationnelle ou fonctionnelle. Il reste de l'entière responsabilité de l'autorité territoriale qui doit donc veiller à ces prescriptions.

Ce document sera consultable auprès du secrétariat.

Il convient d'approuver le document unique d'évaluation des risques professionnels.

Accord à l'unanimité.

8) protocole transactionnel :

Un ancien agent, mis en retraite pour invalidité suite à un accident de service, demande, pour préjudice moral suite au non-paiement en temps et en heure de ses congés payés, un dédommagement financier de 765 €. Il convient d'approuver le protocole transactionnel relatif à cette affaire.

Accord à l'unanimité

9) Questions diverses :

Travaux : la construction avance correctement

Communication : une enquête va être envoyée en mairie afin que chaque conseiller municipal y réponde. Dès le retour au secrétariat du SIRMATCOM de cette enquête, l'analyse sera faite puis envoyée en mairie.

La séance est levée à 20 heures 54.

Le Président,

SIRMATCOM

Daniel MORIN